

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.965
19 août 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 19 août 2004, à 10 h 15

Président: M. Mya THAN (Myanmar)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 965^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur Zdzisław Rapacki, qui a récemment pris ses fonctions de représentant de la Pologne à la Conférence du désarmement. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre coopération et de notre appui dans ses nouvelles fonctions.

Avant de commencer nos travaux, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Messagers de la paix de Nagasaki et aux habitants de cette ville, qui assistent à la plénière d'aujourd'hui. Depuis maintenant des années, des étudiants de Nagasaki se rendent au Service de Genève du Département des affaires de désarmement pour transmettre, au nom de milliers d'étudiants de Nagasaki et d'Hiroshima, un appel au désarmement nucléaire. Il est encourageant de voir la jeune génération si engagée dans la défense de la cause de la limitation des armements et du désarmement et s'intéresser tant aux travaux de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, nous allons faire nos adieux à l'Ambassadeur Yaakov Levy, Représentant permanent d'Israël, qui quitte Genève pour prendre de nouvelles fonctions.

Depuis son arrivée à la Conférence du désarmement, en septembre 2000, c'est-à-dire depuis près de quatre ans, l'Ambassadeur Levy a représenté son pays avec un grand dévouement, un haut niveau de professionnalisme et des talents de diplomate exceptionnels. Lorsqu'il a présidé la Conférence du désarmement, en 2003, il a largement contribué à l'amélioration de nos méthodes de travail. Il a également aidé à faire en sorte que la société civile puisse être associée plus étroitement aux travaux de la Conférence. Il a également mené d'intenses consultations sur les questions qui, avec le temps, ont acquis une importance nouvelle, telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, ainsi que le respect des accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

Qu'il me soit permis, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, de souhaiter succès et bonheur à l'Ambassadeur Levy et à sa famille.

Deux orateurs sont inscrits sur la liste: l'Ambassadeur d'Israël, M. Yaakov Levy, et l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine. Avant de leur donner la parole, toutefois, j'aimerais faire quelques observations liminaires alors que le Myanmar accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

C'est pour moi et pour mon pays un grand honneur que de présider cette auguste instance au cours de la dernière partie de sa session de 2004.

La dernière présidence de l'année est la plus chargée. Elle comporte la rédaction du rapport, l'achèvement des activités de la Conférence et la préparation des travaux de la session suivante, sans compter les efforts à déployer pour faire avancer autant que possible les travaux sur les questions de fond.

En 1962, le Myanmar est devenu l'un des membres fondateurs du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Par la suite, il a participé à diverses instances spécialisées dans le désarmement et a modestement contribué aux efforts de limitation des armements

(Le Président)

et de désarmement. Il a présidé trois fois la Conférence du désarmement. C'est pour moi un privilège que d'être le troisième représentant du Myanmar à présider cette auguste instance.

L'année 2004 est l'année du Groupe des 21. Je voudrais rendre hommage à mes collègues de ce groupe, l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, l'Ambassadeur de Mongolie, M. Khasbazaryn Bekhbat, et l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale, pour le dynamisme et les compétences dont ils ont fait preuve dans la conduite des travaux de la Conférence durant leurs présidences respectives. Je tiens à exprimer ma vive gratitude à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, à M. Jerzy Zaleski et aux autres membres du secrétariat pour leur coopération et leur appui précieux.

La Conférence du désarmement est à un stade critique. Après huit années d'inaction, la communauté internationale attend d'elle qu'elle relance ses travaux et qu'elle progresse sur le fond. La Conférence n'est toujours pas parvenue à reconstituer des comités spéciaux ni à adopter un programme de travail.

Néanmoins, la session de 2004 a donné lieu à des activités et à des évolutions utiles et intéressantes. Sous la présidence de l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, la Conférence a pris la décision de renforcer la participation de la société civile à ses travaux; en vertu de cette décision, une fois que la Conférence aura adopté son programme de travail, les organisations non gouvernementales disposeront d'une séance plénière par session pour s'exprimer devant la Conférence.

Sous la présidence de l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, une consultation officieuse ouverte à tous et consacrée au programme de travail a eu lieu. Sous les présidences respectives des Ambassadeurs du Mexique, de Mongolie et du Maroc, MM. Pablo Macedo, Khasbazaryn Bekhbat et Omar Hilale, sept séances plénières informelles ont été organisées pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. De plus, sous la présidence de l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale, une séance plénière informelle a été consacrée à l'examen des questions nouvelles et additionnelles liées à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et deux autres ont été consacrées à la méthodologie du programme de travail de la Conférence du désarmement. Ces séances ont suscité un nouvel élan et un regain d'intérêt pour la Conférence.

Nous devons mettre à profit cet élan et cet intérêt pour faire avancer la Conférence et explorer les différentes possibilités qui s'offrent de parvenir à un consensus sur l'établissement de comités spéciaux ou d'un programme de travail.

Au Myanmar, on dit que, quoi que l'on fasse, le plus important, c'est l'état d'esprit – «*Yawnisaw manasikara*» – dans lequel on considère les choses.

C'est la façon dont on voit les choses, dont on se projette dans ce qu'il est possible d'atteindre. Suivant l'angle sous lequel on se place, on peut dire d'un verre qu'il est à moitié vide ou à moitié plein. De même, chacun peut considérer que sa position est pleinement justifiée et qu'il appartient aux autres parties d'accepter les compromis pour parvenir à un accord.

(Le Président)

C'est seulement lorsqu'on peut adopter une perspective adaptée et juste, et un point de vue équilibré qui prenne en compte à la fois la position des autres et sa propre position, qu'on peut parvenir à une situation où chacun est gagnant et remporter le succès. J'espère que les États membres de la Conférence sauront adopter une telle perspective et faire montre de souplesse. Une telle attitude facilitera notre quête d'un terrain d'entente pour résoudre le problème actuel.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour présenter ce que j'ai l'intention de faire, c'est-à-dire notre plan de travail pour la dernière partie de notre session de cette année. Ce plan de travail comprend la poursuite des consultations en cours concernant la création de comités spéciaux ou l'adoption d'un programme de travail et des consultations en cours sur des mesures provisoires telles que la désignation d'un ou de plusieurs coordonnateurs spéciaux chargés de faciliter l'intervention d'un accord sur un programme de travail, ainsi que la tenue de séances plénières informelles et, enfin, la rédaction du rapport.

L'année est déjà bien avancée. La difficile et lourde tâche consistant à rédiger le rapport nous attend. Néanmoins, en ma qualité de Président de la Conférence, je poursuivrai sans relâche les efforts entrepris pour faire avancer les questions de fond. La création de comités spéciaux ou l'adoption d'un programme de travail demeure notre priorité. Des propositions nombreuses et importantes ont été faites, notamment la proposition des cinq Ambassadeurs, ma propre proposition et bien d'autres encore. Je poursuivrai mes efforts et mes consultations sur la base de ces propositions et des nouvelles contributions des délégations.

Il est parfois utile de prendre des mesures provisoires pour faciliter le bon déroulement des choses et la réalisation de nos objectifs. Dans ce contexte, je poursuivrai mes consultations sur la désignation d'un ou de plusieurs coordonnateurs spéciaux, si cela doit nous aider dans nos efforts.

La plupart des délégations m'ont fait savoir qu'elles sont favorables à l'organisation de quelques autres séances plénières informelles. Compte tenu de leur désir et de leur volonté d'avoir d'autres séances de ce type, j'ai l'intention d'en organiser une dans la matinée du mardi 24 août 2004, sur la manière de mettre en train des travaux de fond et un programme de travail.

Ce faisant, nous nous baserons sur les dispositions de la décision relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1036, qui concernent, entre autres, la tenue d'une séance supplémentaire durant la vingt-deuxième semaine de la session de la Conférence qui, cette année, commence le lundi 23 août.

À ce stade, je voudrais souligner que les débats doivent impérativement être structurés et ciblés. Les délégations sont invitées à faire part de leurs points de vue concernant des aspects précis de la proposition des cinq Ambassadeurs et d'autres éléments du programme de travail. La majorité des délégations semble favorable à cette proposition. Les délégations qui ne le sont pas devraient s'expliquer et proposer des moyens de modifier cette proposition.

Toutes les délégations sont également invitées à exprimer leurs points de vue sur les questions de fond au lieu de faire des observations d'ordre général.

(Le Président)

La Conférence du désarmement est une instance unique. Elle ne peut pas être reconstituée dans les circonstances politiques présentes. Elle ne peut pas non plus être remplacée par quelque autre instance, car elle reste, dans un avenir prévisible, l'instance multilatérale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement. Elle a la capacité de produire des résultats concrets lorsqu'il existe une volonté politique et que des efforts concertés sont entrepris par les États membres pour négocier des accords de limitation des armements et de désarmement. Un exemple particulièrement probant est celui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À ce propos, nous entendrons tout à l'heure la présentation d'un ouvrage consacré à ce traité, de l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Jaap Ramaker, qui présidait le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires au moment où les négociations sur le projet de traité ont abouti. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques sont d'autres traités importants qui ont été produits par la Conférence du désarmement et les instances qui l'ont précédée. Il appartient donc à chacun d'entre nous de relancer cette instance multilatérale précieuse.

Une des règles essentielles de la Conférence est celle du consensus. La position de chaque État membre compte. Les avantages et inconvénients de cette règle ont alimenté des débats passionnés. À mon sens, elle constitue la force de la Conférence. Nous devons respecter la règle du consensus. Je respecterai donc la position de chaque délégation. Je tiendrai compte de la position de chaque délégation lorsque je m'efforcerai de trouver un terrain d'entente sur les questions de fond et sur les points de procédure. C'est dans ce souci que j'ai envoyé à tous les États membres une lettre et un questionnaire censé faciliter les consultations. Je reste en consultation avec toutes les délégations.

Avec votre appui et votre coopération, je ferai de mon mieux pour nous permettre de réaliser les progrès que rendront possibles la volonté collective et le consensus des États membres.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Israël, M. Yaakov Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été élevé à cette honorable fonction; soyez assuré que notre délégation vous appuiera dans vos efforts. Je vous remercie également des paroles aimables que vous m'avez adressées dans votre déclaration liminaire à l'occasion de mon départ.

Au cours des quatre années que j'ai passées à la Conférence du désarmement, la délégation israélienne a participé activement et sincèrement aux discussions informelles et officielles et aux consultations, aux séances plénières et aux réunions du Groupe occidental, avec en point d'orgue la prise de la présidence tournante de la Conférence, il y a environ un an.

Cet engagement, y compris le fait d'avoir présidé la Conférence, constitue à notre avis la démonstration de l'engagement d'Israël au même titre que les autres pays dans l'action de la communauté internationale.

Israël a également participé aux travaux d'autres instances de désarmement à Genève, démontrant ainsi de façon tangible son engagement dans les négociations menées dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques et qui ont abouti à un accord sur un cinquième

protocole, relatif aux restes explosifs de guerre, dernière réalisation en date dans le domaine du désarmement.

Ces quatre années d'activité à la Conférence du désarmement ont coïncidé avec des événements qui ont changé la perspective sous laquelle le monde envisage le désarmement. Je veux parler, bien sûr, des événements du 11 septembre et de l'apparition de la menace de voir associés le terrorisme et les armes de destruction massive, ainsi que des récentes révélations qui ont mis en lumière le manque d'efficacité des régimes internationaux et la nécessité de les moderniser.

En quatre années de travail à la Conférence, nous avons, récemment, été les témoins d'un élan intéressant suscité par l'initiative de l'Ambassadeur du Mexique et par ses successeurs, notamment l'Ambassadeur du Maroc. Cette initiative a donné lieu à des discussions informelles consacrées à divers points de l'ordre du jour et marquées, surtout, par des débats sur les nouvelles menaces. Ces débats ont permis et permettront encore sans aucun doute à la Conférence d'être plus sensible aux réalités du moment et de devenir une instance à la page au lieu de demeurer prisonnière de sa tour d'ivoire. Les membres de la Conférence doivent impérativement être pleinement conscients des menaces actuelles, sous peine de ne jamais être en mesure de se remettre au travail.

À notre avis, le désarmement n'est pas un objectif en tant que tel, mais un moyen pour les pays de préserver leurs intérêts vitaux. Israël, comme tout autre membre de la Conférence, évaluera toute proposition au travers de ce prisme. Le consensus est essentiel à une telle instance, car il permet de faire en sorte que chaque pays se sente en mesure d'examiner chaque proposition à la lumière de ses intérêts spécifiques en matière de sécurité. Il est à la base de toute action dans le domaine du désarmement.

La question de la participation mesurée de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement a récemment connu une évolution, d'abord avec l'initiative de la présidence irlandaise, puis avec la présidence israélienne et, enfin, avec la proposition présentée par la présidence kényenne. Nous éprouvons une certaine satisfaction à avoir participé à cet effort.

Sur un plan plus personnel, les quatre années que je viens de passer ici en tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent d'Israël auprès de la Conférence du désarmement, de l'ONU et d'autres organisations internationales m'ont procuré le plaisir d'être en contact avec la diversité et le multiculturalisme caractéristiques de Genève et de cette enceinte. La Conférence du désarmement, considérée comme un club fermé, m'a accueilli comme un membre à part entière, même si, comme vous le savez, en tant qu'Ambassadeur auprès de plusieurs organisations, j'étais souvent appelé ailleurs, comme certains de mes collègues, pour participer à d'autres réunions, parfois même les jours de séance plénière ou de réunion des groupes régionaux. Cela dit, j'ai apprécié le fait que mes collègues se soient montrés prêts à coopérer et à me tenir informé des événements, comme membre à part entière de l'équipe des Ambassadeurs à la Conférence, démontrant que la Conférence constitue bel et bien le «meilleur cercle de la ville».

Même si les résultats obtenus par la Conférence sont loin de répondre à nos attentes, la possibilité d'entretenir en permanence une coopération informelle de haut niveau aura été une expérience enrichissante pour moi.

(M. Levy, Israël)

En tant qu'Ambassadeur d'un pays qui n'est pas encore pleinement reconnu par certains Membres de l'ONU, j'avais espéré que mon séjour à Genève, ville internationale, m'offrirait de nouvelles possibilités de discussion et d'échange avec des représentants des pays avec lesquels les discussions bilatérales ne sont pas possibles. Ce vœu n'a été exaucé qu'en partie, mais je remercie les collègues qui, même en l'absence de relations diplomatiques officielles entre nos pays, n'ont pas hésité à s'entretenir avec moi de façon officieuse et officielle, contribuant ainsi, je l'espère, à une meilleure compréhension mutuelle, processus qui aboutira finalement et inévitablement à une meilleure compréhension du difficile chemin que nous devons parcourir dans notre région, entre le conflit et son règlement pacifique.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël, M. Levy, de sa déclaration d'adieu et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous remercier sincèrement des efforts que vous avez entrepris pour faire avancer la Conférence à ce stade très critique. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans nos efforts communs pour débloquer la situation actuelle.

J'appuie l'initiative de la présidence concernant la tenue de séances plénières informelles destinées à donner l'impulsion à des travaux de fond ici. Ces séances ont montré leur utilité. Nous avons eu des discussions en profondeur en séances plénières informelles sous les présidences précédentes. Je voudrais, à cette occasion, remercier les Ambassadeurs Macedo, Bekhbat et Hilale pour leur excellent travail.

Je voudrais également souligner l'importance des séances plénières officielles. Les séances plénières informelles ont leur utilité: elles nous permettent d'exprimer nos points de vue plus franchement et facilitent nos échanges, alors que les séances plénières officielles sont l'occasion d'officialiser nos travaux et de consolider nos avancées. Nous devons tirer des séances plénières informelles tous les éléments qu'il vaut la peine de consigner officiellement.

Cela dit, je voudrais parler brièvement de la seizième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui s'est tenue à Sapporo, au Japon, du 26 au 29 juillet dernier. Depuis 1989, le Japon organise chaque année dans une ville différente du pays une conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement. Cette année, le thème de la Conférence, qui était la deuxième à se tenir à Sapporo, était le désarmement aujourd'hui et la montée des risques pour la paix et la sécurité.

Cette conférence a été organisée par le Département des affaires de désarmement de l'ONU et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en coopération étroite avec le Gouvernement japonais, la municipalité de Sapporo et la préfecture de Hokkaido.

La Conférence a réuni plus de 80 participants, représentants gouvernementaux, universitaires, membres d'organisations non gouvernementales et journalistes. Pour notre part, M. Kazunori Tanaka a prononcé une allocution de bienvenue en sa qualité de Secrétaire

(M. Mine, Japon)

parlementaire aux affaires étrangères. De Genève, l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, a participé à la Conférence, comme elle l'a dit l'autre jour.

La Conférence a été une précieuse occasion d'échanges entre experts et a permis de mieux comprendre les questions touchant au désarmement et à la non-prolifération, telles que le marché noir des matières nucléaires, le renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les difficultés et les perspectives de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 2005, le renforcement du multilatéralisme, la sécurité régionale en Asie du Nord-Est et le rôle de la société civile.

La Conférence a également contribué à la sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération, à laquelle le Japon attache une grande importance. La Conférence était ouverte au public japonais et elle a permis aux habitants de Sapporo d'approfondir leur compréhension des questions de désarmement et de non-prolifération.

Un forum de citoyens pour la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération a également été organisé en marge de la Conférence, sur la base de l'étude de 2002 de l'ONU sur l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération, que l'Assemblée générale a fait sienne en 2002.

Le Japon souhaite poursuivre l'effort qu'il a entrepris pour renforcer la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon, M. Mine, de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la Pologne, M. Zdzisław Rapacki.

M. RAPACKI (Pologne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour les paroles chaleureuses que vous m'avez adressées. C'est pour moi un honneur et un privilège que de représenter la République de Pologne dans cette salle. Soyez assuré de l'appui constant de mon pays à la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de vous souhaiter le plein succès à la présidence de la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement a connu des jours meilleurs. Pourtant, je crois que, par des efforts concertés, nous pourrions faire évoluer cette situation.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Pologne, M. Rapacki, de ses observations et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous informe à présent que j'ai l'intention de poursuivre les efforts entrepris par mes prédécesseurs et d'organiser une séance plénière informelle le mardi 24 août à 10 heures, qui sera consacrée à la manière de mettre en train des travaux de fond et un programme de travail. Ce faisant, nous appliquerons la décision relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1036,

(Le Président)

décision qui prévoit notamment la tenue d'une séance supplémentaire durant la vingt-deuxième semaine de la session de la Conférence, semaine qui, cette année, commence le lundi 23 août.

Comme vous le savez, il nous reste moins de quatre semaines avant la fin de la session de 2004. Ce temps sera en partie consacré à l'examen du projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale. En vertu de l'article 44 du Règlement intérieur de la Conférence, le projet de rapport annuel doit être mis à la disposition de tous les États membres de la Conférence au moins deux semaines avant la date prévue pour son adoption. Avec l'aide du secrétariat, je prépare actuellement le projet de rapport qui, conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, sera factuel. Il sera distribué, dans toutes les langues officielles, aux délégations, le mardi 24 août 2004. J'ai l'intention de procéder à l'examen du projet de rapport en première lecture lors d'une séance plénière informelle qui aura lieu immédiatement après la plénière du jeudi 26 août.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

Comme annoncé la semaine dernière, la présente séance plénière sera immédiatement suivie d'une séance plénière informelle au cours de laquelle l'Ambassadeur Jaap Ramaker, dernier Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, présentera un ouvrage intitulé *The Final Test – A History of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty Negotiations*.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 26 août 2004, à 10 heures, et sera, comme je viens de l'annoncer, immédiatement suivie d'une séance plénière informelle consacrée à l'examen en première lecture du projet de rapport de la Conférence.

La séance est levée à 10 h 45.
